



Fiches de renseignements

# AJO dans les palais de justice

*Aide aux clients dans les palais de justice de l'Ontario*

Le personnel d'Aide juridique Ontario (AJO) est maintenant présent dans 47 palais de justice dans l'ensemble l'Ontario pour fournir une assistance aux Ontariennes et Ontariens à faible revenu au moment et à l'endroit où ils en ont besoin. Le personnel d'AJO au palais de justice aide les personnes à faible revenu de l'Ontario à déposer une demande d'aide juridique, leur fournit un service d'orientation et leur donne des renseignements.

Le bureau d'aide juridique au palais de justice est pratique pour les clients qui se présentent au tribunal. Ils peuvent facilement parcourir le couloir pour déposer une demande d'aide juridique plutôt que d'avoir à quitter le palais de justice et devoir retourner devant le tribunal un autre jour.

Grâce aux bureaux d'aide juridique aux palais de justice et au processus simplifié de demande d'aide juridique d'AJO, plusieurs clients reçoivent leur certificat le jour même de leur première comparution, ce qui réduit la nécessité de reporter des comparutions et contribue à une résolution plus rapide des causes juridiques.

La présence d'AJO au palais de justice a amélioré l'accès aux services d'aide juridique pour les clients. Cette initiative permet à AJO de fournir ses services plus efficacement et aux clients, d'obtenir une résolution de leur cause plus rapidement.

Les travailleurs d'aide juridique dans les palais de justice ont aidé plus de 13 000 clients admissibles au programme de certificats dans des affaires de droit criminel. En ce moment, ils traitent plus de 80 pour cent des causes portées devant un tribunal criminel pour lesquelles un certificat a été émis.

## Questions?

Pour de plus amples renseignements sur ce sujet, contacter [media@lao.on.ca](mailto:media@lao.on.ca)